

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MAPA RESIDENCE DES FONTAINES

à MELRAND

Octobre 2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Garantir la qualification nécessaire au poste de direction en engageant la responsable actuelle dans un cursus de formation ou en procédant au recrutement d'un directeur/trice qualifié(e).	6 mois	document attestant d'un cursus de formation ou copie du diplôme du directeur/rice.
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	projet d'établissement

Ecarts_03, 04 et 05	1 - Gouvernance	Prescription_03	<p>Veiller à respecter les dispositions réglementaires concernant la composition et le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les dispositions en matière de composition du conseil de la vie sociale. (Article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022. - Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF). - Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale. 	12 mois	Décision instituant le CVS et relevés de conclusion du conseil de la vie sociale
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_04	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement validé par les aux instances représentatives du personnel et date présentation CVS
Ecart_07	1 - Gouvernance	Prescription_05	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_08	2 -Ressources Humaines	Prescription_06	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	planning de nuit
Remarques_07 et 08	2 -Ressources Humaines	Prescription_07	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et 	12 mois	<p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</p> <p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse</p>

			opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		des réclamations des résidents et des familles
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque_03	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Compléter la procédure de circuit du médicament par l'énoncé des conditions de l'aide à la prise de médicament telles que définies aux articles L313-26 du CASF et R4311-4 du CSP.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Finaliser et rendre opérationnel le plan de continuité d'activité		